



Vente d'un véhicule de particulier à professionnel

Par **streetstools**, le **09/09/2009** à **20:01**

Bonjour,

Je m'appel David je viens de vendre mon véhicule à un professionnel, la vente à eu lieu le lundi 7 septembre. J'ai donc barré ma carte grise, annoté de "vendu le", puis ma signature.

Cependant le lendemain, apres réflexion je suis retourné chez le professionnel pour annulé la vente et récupéré ma carte grise.

Ce dernier me dit que ceci est impossible et que le D.A (demande d'achat) à été faites aupres de la préfecture le matin même.

Puis reviens sur sa déclaration et me dit que toutefois il faudrait attendre le retour de la carte grise (environ 3 semaines) et faire une déclaration sur l'honneur pour attesté que la vente n'a pas eu lieu. Selon lui c'est déjà arrivé et les démarches sont longues mais possible, sur de moi je lui dit que peu importe je peux attendre.

Ce matin le 9 septembre 2009, le professionnel m'appel pour me dire qu'aucunes solutions n'est possible et me menace en me disant que le garage est dans son droit et peu porté plainte.

Que puis-je faire pour récupéré mon véhicule, merci.

Par **cloclo7**, le **09/09/2009** à **23:20**

rien, une vente est parfaite lorsque l'on est tombé d'accord sur la chose et le prix.
Le garage vous a versé la prix de vente ?

Par **streetstools**, le **10/09/2009** à **08:16**

Merci cloclo.

Alors non je n'est pas récupéré de chèque et j'ai toujours le véhicule en ma possession.

Par **RAYMOND59**, le **03/10/2009** à **18:29**

deposer plainte pour non paiement de la voiture

le garage devait vous payer la somme le jour de la vente